

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre juillet deux mille vingt six à 10 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Bernard CLAVILIER, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHÉ, Vincent LIANDIER, Pascal LOUBEYRE, Danièle MAJOREL, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Stéphane ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Nadia TERREN, Philippe VIALLE, Fabien VIDAL, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernard BEC, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Denis DELPIROU, Céline GELY, David GENEIX, Valérie GINHAC, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Thierry MAIGNE, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Michel PORTENEUVE, Pierrick ROCHE

Pouvoirs :

Thierry MAIGNE pouvoir à Philippe VIALLE, Thierry MARSILHAC pouvoir à Alain GRIFFE, Thierry MATHIEU pouvoir à Pierre JUILLARD, Michel PORTENEUVE pouvoir à Claude CHANUT, Pierrick ROCHE pouvoir à Roland VIDAL

Date et affichage de la convocation : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL

Membres en exercice : 60

Présents : 41 – Pouvoirs : 5 – Votants : 46

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ID : 015-200066637-20260704-2026_CC_099-DE

N° DÉCISION	DATE	OBJET																												
2026-DPRS-DT-100	30/04/26	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la réalisation d'un POPReptile sur l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher avec la Ligue de Protection des Oiseaux, pour un montant HT de 4 724.10 € (pas de TVA). La prestation prend effet à compter de sa date de signature et se terminera le 31 décembre 2027.																												
2026-DPRS-DT-101	30/04/26	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la réparation de la benne à ordures ménagères d'Allanche (soudure, peinture) avec la société FAURIE TRUCKS CANTAL pour un montant HT de 10 324.46 € soit 11 356.91 € TTC.																												
2026-DPRS-DT-102	04/05/26	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion par laquelle la Commune d'Allanche confie à Hautes Terres Communauté le soin d'assurer une prestation de collecte, et de transport des déchets ménagers supplémentaire à l'occasion de la fête de l'Estive 2026. Les conditions de gestion sont les suivantes : - Missions confiées à Hautes Terres Communauté : collecte et transport des déchets ménagers ; - Période : le 23 mai 2026 ; - La commune mettra à disposition un agent communal ; Le prix de la prestation est fixé à 150 €, coût du fonctionnement du service.																												
2026-DPRS-DT-103	04/05/26	<u>Subventions</u> : Décision de répondre à l'appel à projets « Accompagnement professionnel et social vers l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du Département FSE de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme national FSE+ Emploi – Inclusion – Jeunesse – Compétences, pour les années 2026 et 2027, en vue d'accompagner les agents du chantier d'insertion de Hautes Terres Communauté. Le plan de financement prévisionnel pour la période 2026-2027 est le suivant : <table><tr><th colspan="2">DÉPENSES</th><th colspan="3">RECETTES</th></tr><tr><th>Nature</th><th>Montant TTC</th><th>Nature</th><th>Montant</th><th>Taux</th></tr><tr><td rowspan="2">Dépenses directes de personnel</td><td rowspan="2">167 858,00 €</td><td>FSE+</td><td>20 406, 60 €</td><td>10 %</td></tr><tr><td>Autres financeurs publics</td><td>53 466,00 €</td><td>28 %</td></tr><tr><td>Dépenses indirectes de personnel</td><td>25 178,70 €</td><td>Autofinancement</td><td>119 164,10 €</td><td>62 %</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>193 036,70 €</td><td>TOTAL</td><td>193 036,70 €</td><td>100 %</td></tr></table> Une subvention d'un montant de 20 406, 60 € est sollicitée auprès de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes – Département FSE dans le cadre de l'appel à projets susmentionné.	DÉPENSES		RECETTES			Nature	Montant TTC	Nature	Montant	Taux	Dépenses directes de personnel	167 858,00 €	FSE+	20 406, 60 €	10 %	Autres financeurs publics	53 466,00 €	28 %	Dépenses indirectes de personnel	25 178,70 €	Autofinancement	119 164,10 €	62 %	TOTAL	193 036,70 €	TOTAL	193 036,70 €	100 %
DÉPENSES		RECETTES																												
Nature	Montant TTC	Nature	Montant	Taux																										
Dépenses directes de personnel	167 858,00 €	FSE+	20 406, 60 €	10 %																										
		Autres financeurs publics	53 466,00 €	28 %																										
Dépenses indirectes de personnel	25 178,70 €	Autofinancement	119 164,10 €	62 %																										
TOTAL	193 036,70 €	TOTAL	193 036,70 €	100 %																										
2026-DPRS-DT-104	04/05/26	<u>Autres actes de gestion du domaine privé</u> : Décision de conclure et signer un contrat de prêt à usage avec le GAEC Elevage NIOCEL dont le siège est situé 10 rue du Lavoir – La Chevade 15300 MURAT, portant sur plusieurs terrains nus situés au lieu-dit « Le Breuil » de la Commune de Murat, dont la situation est la suivante : <table><tr><th rowspan="2">Section</th><th rowspan="2">N°</th><th rowspan="2">Adresse</th><th rowspan="2">Commune</th><th colspan="3">Superficie</th></tr><tr><th>ha</th><th>a</th><th>ca</th></tr><tr><td>044B</td><td>0720</td><td>Le Breuil</td><td>Murat</td><td>1</td><td>41</td><td>20</td></tr></table>	Section	N°	Adresse	Commune	Superficie			ha	a	ca	044B	0720	Le Breuil	Murat	1	41	20											
Section	N°	Adresse					Commune	Superficie																						
			ha	a	ca																									
044B	0720	Le Breuil	Murat	1	41	20																								

		<table><tr><td>044B</td><td>0488</td><td>Le Breuil</td><td colspan="4">ID : 015-200066637-20260704-2026_CC_099-DE</td></tr><tr><td>044B</td><td>0487</td><td>Le Breuil</td><td>Murat</td><td>0</td><td>26</td><td>50</td></tr></table> Le Preneur jouira gratuitement du bien et le prêt sera consenti à compter du 15 mai 2026 pour une durée de 1 an, renouvelable 2 fois pour une durée similaire.	044B	0488	Le Breuil	ID : 015-200066637-20260704-2026_CC_099-DE				044B	0487	Le Breuil	Murat	0	26	50															
044B	0488	Le Breuil	ID : 015-200066637-20260704-2026_CC_099-DE																												
044B	0487	Le Breuil	Murat	0	26	50																									
2026-DPRS-105	05/05/26	<u>Marchés publics</u> : Décision d’attribuer et de conclure le marché public avec l’opérateur économique suivant : <table><tr><th>Candidat</th><th>Montant HT – Tranche ferme</th><th>Montant HT – Tranche conditionnelle</th><th>Montant total HT</th></tr><tr><td>STUDIO AD HOC – 131 avenue Joffre 93 800 Epinay-Sur-Seine</td><td>16 800 €</td><td>7 200 €</td><td>24 000 €</td></tr></table>	Candidat	Montant HT – Tranche ferme	Montant HT – Tranche conditionnelle	Montant total HT	STUDIO AD HOC – 131 avenue Joffre 93 800 Epinay-Sur-Seine	16 800 €	7 200 €	24 000 €																					
Candidat	Montant HT – Tranche ferme	Montant HT – Tranche conditionnelle	Montant total HT																												
STUDIO AD HOC – 131 avenue Joffre 93 800 Epinay-Sur-Seine	16 800 €	7 200 €	24 000 €																												
2026-DPRS-106	05/05/26	Subventions : Décision d’accueillir au sein du Fablab la résidence artistique de Natsuka et d’organiser au sein de différents sites de Hautes Terres Communauté des expositions artistiques. Le plan de financement prévisionnel de l’opération est le suivant : <table><tr><th colspan="2">DEPENSES TTC</th><th colspan="3">RECETTES</th></tr><tr><th>Nature</th><th>Montant</th><th>Nature</th><th>Montant</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Cachets artistiques</td><td>900 €</td><td rowspan="2">La Vilette</td><td rowspan="2">2 500 €</td><td rowspan="2">91 %</td></tr><tr><td>Frais de publicité</td><td>30 €</td></tr><tr><td>Restitution publique</td><td>250 €</td><td rowspan="2">Auto-financement</td><td rowspan="2">250 €</td><td rowspan="2">9 %</td></tr><tr><td>Autres frais (Transport, repas, hébergement)</td><td>1 570 €</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>2 750 €</td><td>TOTAL</td><td>2 750 €</td><td>100 %</td></tr></table> Une subvention d'un montant de 2 500 € est sollicitée auprès de La Vilette dans le cadre de Micro-Folie, et une convention sera signée avec La Vilette dans le cadre du dispositif Micro-Folies pour le programme de Micro-Résidence, et la résidence d’artistes Natsuka encadrant le déroulé et les conditions de la résidence.	DEPENSES TTC		RECETTES			Nature	Montant	Nature	Montant	Taux	Cachets artistiques	900 €	La Vilette	2 500 €	91 %	Frais de publicité	30 €	Restitution publique	250 €	Auto-financement	250 €	9 %	Autres frais (Transport, repas, hébergement)	1 570 €	TOTAL	2 750 €	TOTAL	2 750 €	100 %
DEPENSES TTC		RECETTES																													
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux																											
Cachets artistiques	900 €	La Vilette	2 500 €	91 %																											
Frais de publicité	30 €																														
Restitution publique	250 €	Auto-financement	250 €	9 %																											
Autres frais (Transport, repas, hébergement)	1 570 €																														
TOTAL	2 750 €	TOTAL	2 750 €	100 %																											
2026-DPRS-107	05/05/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d’attribuer une aide d’un montant maximum de 300 €, en complément de l’aide de l’ANAH, à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d’amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de La Chapelle-Laurent, dans le cadre du « volet accompagnement – Hautes Terres Communauté » Pacte territorial - France Rénov’ (PIG) période 2026-2027 Hautes Terres Communauté, en application du règlement d’attribution des aides. Le versement du montant définitif de l’aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.																													
2026-DPRS-108	05/05/26	Subventions : Décision de procéder à des travaux de restauration du sentier de petite randonnée – PR Le Téton de Vénus. Le plan de financement prévisionnel de l’opération est le suivant : <table><tr><th colspan="2">DEPENSES HT</th><th colspan="3">RECETTES</th></tr><tr><th>Nature</th><th>Montant</th><th>Nature</th><th>Montant</th><th>Taux</th></tr><tr><td>Fournitures SO.GE.BIO</td><td>2 521,52 €</td><td>REGION – Dispositif Natura 2000</td><td>2 552,42 €</td><td>80 %</td></tr><tr><td>Autres fournitures</td><td>669,00 €</td><td>Autofinancement</td><td>638,10 €</td><td>20 %</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td>3 190,52 €</td><td>TOTAL</td><td>3 190,52 €</td><td>100 %</td></tr></table>	DEPENSES HT		RECETTES			Nature	Montant	Nature	Montant	Taux	Fournitures SO.GE.BIO	2 521,52 €	REGION – Dispositif Natura 2000	2 552,42 €	80 %	Autres fournitures	669,00 €	Autofinancement	638,10 €	20 %	TOTAL	3 190,52 €	TOTAL	3 190,52 €	100 %				
DEPENSES HT		RECETTES																													
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux																											
Fournitures SO.GE.BIO	2 521,52 €	REGION – Dispositif Natura 2000	2 552,42 €	80 %																											
Autres fournitures	669,00 €	Autofinancement	638,10 €	20 %																											
TOTAL	3 190,52 €	TOTAL	3 190,52 €	100 %																											

		Une subvention d'un montant de 2 552,4 € versée par le Département de l'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Natura 2000
2026-DPRS DT-123	05/05/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière au Crédit Agricole Centre France d'un montant maximum de 3 778.60 € dans le cadre du dispositif prêt « Hautes Terres Rénov Habitat ».
2026-DPRS DT-124	05/05/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision d'adhérer à la Mission locale des Hautes Terres et du nord-ouest Cantal au titre de l'année 2026 et de verser le montant de la cotisation à hauteur de 1.50 € par habitant soit 16 614 €.
2026-DPRS DT-125	07/05/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la Convention territoriale globale conclue entre Hautes Terres Communauté et la CAF du Cantal. Cet avenant portera le nombre d'ETP soutenu pour le poste de chargé de coopération dans le cadre de la convention territoriale globale de 0.68 à 1.
2026-DPRS DT-126	07/05/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer un contrat de maintenance pour l'entretien préventif des installations de chauffage pour la maison des services de Massiac avec l'entreprise VILLARET pour un montant HT de 5 288.76 € soit 6 346.51 € TTC. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.
2026-DPRS DT-127	13/05/26	<u>Environnement</u> : Décision de signer une convention de collecte des cartouches d'imprimante jet d'encre et laser au sein des deux déchetteries du territoire de Hautes Terres Communauté avec la société LVL, dont le siège se situe au Parc d'activités de Tournebride – 4 rue Gutenberg 44118 La Chevrolière. La convention est conclue à titre gracieux et que les modalités de partenariat sont les suivantes : - Le prestataire met à disposition gratuitement le contenant de collecte ; - Le prestataire prend en charge les coûts engendrés par la collecte (transport, conditionnement ainsi que le traitement des cartouches non réutilisables) ; - Un don est fait à l'association RÊVES pour chaque cartouche collectée valorisable par réutilisation. Cette somme sera calculée sur la base de 1€ HT toutes les 15 cartouches d'imprimante réutilisables jet d'encre et laser.
2026-DPRS DT-128	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 2 866,50 € à Monsieur Mathieu MIRAMONT pour son projet d'acquisition de différents équipements professionnels dans le but de moderniser et développer son activité de paysagiste à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.
2026-DPRS DT-129	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 12 000 € à Monsieur Pierre-Henri LORTHIOIS pour son projet d'acquisition d'un chariot télescopique avec ses accessoires dans le but de moderniser l'équipement et développer son activité de couvreur sur la commune de Celles, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.
2026-DPRS DT-130	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 2 576,57 € à Monsieur Benjamin SERRE pour son projet d'acquisition d'équipements pour créer une activité d'entretien et réparation automobile pour son activité de carrossier sur la commune de Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.
2026-DPRS DT-131	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 6 800 € à Monsieur Patrick ORCEYRE, pour son projet

ID : 015-200066637-20260704-2026_CC_099-DE

		d'acquisition d'équipements professionnels pour les travaux publics sur la commune de Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.															
2026-DPRS DT-132	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 5 000 € à Monsieur Michael TESSIER pour son projet de modernisation des locaux d'activité de la boulangerie, de travaux de rénovation et d'acquisition de matériel professionnel pour son activité de boulangerie sur la commune d'Allanche, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand », en application du règlement d'attribution des aides.															
2026-DPRS DT-133	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 2 836 € à Monsieur Romain CHAILLON de travaux de rénovation du local commercial et d'acquisition de matériel professionnel et de mobilier pour son activité de vente et négoce de vins et spiritueux sur la commune de Murat, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.															
2026-DPRS DT-134	13/05/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 5 000 € à Monsieur Emmanuel LAPORTE pour son projet d'achat de matériel professionnel et installation de deux terrasses pour son activité de restaurant sur la commune d'Allanche, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer l'investissement de mon commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.															
2026-DPRS DT-135	19/05/26	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer une convention de prestation de service avec la SARL CONSTRUCTIONS MURATAISES, située ZA du Martinet 15300 Murat, afin de lui confier la mission de compactage des bennes du quai de déchets verts situé ZA du Martinet à Murat. Le montant de la prestation est fixé à 95 € HT / heure. La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la date de signature, et pourra être reconduite tacitement pour une durée similaire dans la limite d'une durée totale de 6 ans.															
2026-DPRS DT-136	19/05/26	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de partenariat avec l'Etablissement Français du Sang dans le cadre d'une mise à disposition de locaux au sein des Maisons France Services du territoire, pour préciser les modalités et moyens de mise en œuvre du partenariat. La convention prévoit notamment la mise à disposition à titre précaire et révocable de l'espace informatique pour une durée de 1 an renouvelable à titre gratuit.															
2026-DPRS DT-137	19/05/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre du « volet accompagnement – Hautes Terres Communauté » Pacte territorial – France Rénov' de Hautes Terres Communauté, en application du règlement d'attribution des aides, aux demandeurs suivants : <table><tr><th>Nom Prénom</th><th>Type de propriété</th><th>Adresse du bien</th><th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th><th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th></tr><tr><td></td><td>Propriétaire occupante</td><td> 15500 MASSIAC</td><td>14 899,53 €</td><td>300 €</td></tr><tr><td></td><td>Propriétaire occupante</td><td>1 Avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC</td><td>19 999 €</td><td>500 €</td></tr></table>	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC		Propriétaire occupante	15500 MASSIAC	14 899,53 €	300 €		Propriétaire occupante	1 Avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC	19 999 €	500 €
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC													
	Propriétaire occupante	15500 MASSIAC	14 899,53 €	300 €													
	Propriétaire occupante	1 Avenue du Général de Gaulle 15500 MASSIAC	19 999 €	500 €													

		ID : 015-200066637-20260704-2026_CC_099-DE			
		Usufruitière	15300 SEGUR LES VILLAS	7 470,06 €	300 €
		Propriétaire occupant	15500 LA CHAPELLE LAURENT	4 188,06 €	300 €
		Propriétaire occupant	15500 MOLOMPIZE	15 075,26 €	300 €
		Propriétaire occupant	15300 MURAT	48 630 €	2 432 €
		Propriétaire occupante	15300 LA CHAPELLE D ALAGNON	6 790,90 €	300 €
		Usufruitière	15300 MURAT	14 985,83 €	300 €
		Propriétaire occupant	15300 MURAT	48 083 €	2 404 €
		Propriétaire occupant	15500 LA CHAPELLE LAURENT	82 352 €	3 500 €
		Propriétaire occupant	15300 MURAT	9 918,50 €	300 €
		Propriétaire occupant	15170 PEYRUSSE	16 321 €	500 €
		Propriétaire occupant	15300 MURAT	68 891 €	3 445 €
		Usufruitière	15500 MASSIAC	22 961,23 €	300 €
		Propriétaire occupante	15500 MASSIAC	47 167 €	500 €
		Propriétaire occupant	15300 MURAT	1 000,00 €	300 €
		Propriétaire occupant	15500 MOLOMPIZE	4 068,00 €	300 €
		Propriétaire occupante	15300 LAVEISSIERE	46 799 €	500 €
Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.					
2026-DPRSDT-138	19/05/26	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer l'accord-cadre à bon de commande avec l'entreprise ACTEMIUM Maintenance & Energies Auvergne, située 45 rue Gutenberg ZI de Lescudilliers 15 000 AURILLAC, pour la mise en place de dispositifs de comptage et de sectorisation sur le réseau d'eau potable pour la réduction des fuites de la Commune de Murat. Le montant estimatif (DQE) est de 16 860 € HT.			
2026-DPRSDT-141	19/05/26	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière au Crédit Agricole Centre France d'un montant de 740 € dans le cadre du dispositif prêt « Hautes Terres Rénov Habitat ».			
2026-DPRSDT-142	19/05/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision d'adhérer à l'association Institut des Risques Majeurs au titre de l'année 2026, de verser le montant de la cotisation à hauteur de 530 €, et de signer la convention d'adhésion à l'association IRMa.			
2026-DPRSDT-143	19/05/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'ADAPEI du Cantal ESAT de Montplain à Saint-			

		Flour pour la période du 26 mai au 17 juin 2026, pour un agent polyvalent des espaces verts, pour un coût horaire de 11 € HT soit un coût total de 2 904 € HT soit 3 484.80 € TTC.
2026-DPRS-DT-146	20/05/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis pour les travaux d'entretien de l'année 2026 du réseau de chaleur bois de Murat avec la société ENGIE SOLUTIONS, située 92930 PARIS LA DEFENSE, pour un montant HT de 6 392.67 € soit 7 671.20 € TTC.
2026-DPRS-DT-147	20/05/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la réfection de la voute supérieure et la reprise des murs latéraux du réseau de chaleur bois de Murat avec la société ENGIE SOLUTIONS, située 92930 PARIS LA DEFENSE, pour un montant HT de 38 243 € soit 45 891.60 € TTC.
2026-DPRS-DT-148	20/05/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis pour l'installation d'un coffret coupe-feu 1h sur la plateforme photovoltaïque de Murat avec l'entreprise BELHAIRE Jérémie, située Le Crozatier 15100 SAINT-GEORGES, pour un montant HT de 3 450 € soit 4 140 € TTC.
2026-DPRS-DT-150	28/05/26	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et de signer le devis d'assistance et de conseil juridique préalable au renouvellement de contrats de concession (délégation de service public) avec la SELARL DMMJB AVOCATS, sise 25 Boulevard Gergovia – 63000 CLERMONT-FERRAND, sur la base d'un taux horaire de 230 € HT, majoré de frais administratifs à hauteur de 8 %, pour un montant estimé de 1 035 € HT pour la mission initiale. En cas de missions complémentaires confiées au cabinet dans le cadre de ce dossier, le taux horaire de 230 € HT ainsi que le taux de frais administratifs de 8 % resteront applicables. Les frais afférents à cette mission seront partagés à hauteur de 50 % entre Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, et feront l'objet d'une convention de refacturation.
2026-DPRS-DT-151	29/05/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer un contrat de prestation pour la production de dix capsules audio dans le cadre du projet de valorisation des éléments de petit patrimoine restaurés, avec la société Le Studio Bramatone, pour un montant de 5 000,00 € HT soit 6 000,00 € TTC (remise de 240 € HT). Les missions du prestataire consisteront à la direction artistique et vocale du projet avec la mise en voix des textes, l'encadrement des enregistrements, la conception et la réalisation de l'habillage sonore, les opérations de montage, mixage et mastering des capsules.
2026-DPRS-DT-152	02/06/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision de régler le soutien financier annuel à hauteur de 4 000 € TTC à France Active Auvergne pour l'année 2025, conformément à la convention de partenariat triennale conclue en 2023.
2026-DPRS-DT-153	02/06/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 2 099,99 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Lucas DUPLEIX pour son projet d'aménagement et équipement d'un local professionnel plus grand pour l'imprimerie TRRCTOR à Murat, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides.
2026-DPRS-DT-154	02/06/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 1 021,70 € représentant 10 % de la dépense éligible réalisée à Madame Agneta HERMINE pour son projet d'aménagement du local et d'achat de matériel professionnel pour la reprise et le développement de l'Epicierie de Dienne, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
2026-DPRS-DT-155	02/06/26	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 2 825 € représentant 20 % de la dépense éligible réalisée à Monsieur et Madame BOULET, SAS BOULET, pour leur projet d'acquisition de matériel professionnel pour leur boulangerie-pâtisserie « Le Macaron de Massiac » à Massiac, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, répartie comme suit :

</

		15500 L CHAPELLE- LAURENT		
		Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.		
2026-DPRS DT-179	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à [REDACTED], propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Allanche, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-180	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à [REDACTED], propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Bonnac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-181	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Joursac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-182	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Laveissière, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-183	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à [REDACTED], propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Massiac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-184	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à [REDACTED], usufruitière, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Neussargues-Moissac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-185	09/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à [REDACTED], propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement situé [REDACTED] sur la commune de Saint-Saturnin, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.		
2026-DPRS DT-186	09/06/26	<u>Culture</u> : Décision de conclure et signer une convention de mise à disposition au sein de la Maison France Services de Murat de l'exposition « Le Parc – Terre de pollinisation », composée de 10 rolls-up, avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. La mise à disposition prend effet à compter du 26 mai 2026 jusqu'au 26 juin 2026. Cette exposition sera valorisée dans le programme d'animations des Maisons France Services de Hautes Terres Communauté.		
2026-DPRS DT-187	09/06/26	<u>Environnement</u> : Décision de conclure et signer un devis pour la location d'une laveuse de containers du 1 ^{er} juin au 03 juillet 2026 avec l'entreprise LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT, située ZAC de Réalpanier 120 Rue Rodolph Serkin 84000 AVIGNON, pour un montant HT de 10 010 € soit 10 560.55 € TTC.		
2026-DPRS DT-188	09/06/26	<u>Finances - Divers</u> : Décision de conclure et signer un devis pour l'achat de 13 ordinateurs portables pour les services de Hautes Terres Communauté avec		

		La SARL CFIL, située 5 rue Louis Blériot un montant HT de 13 830.31 € soit 16 596.37 € TTC.																									
2026-DPRS DT-189	09/06/26	<u>Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre</u> : Décision de conclure et signer un avenant à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par Cantal Ingénierie et Territoires en vue de la réhabilitation de la digue du lac du Pêcher pour un montant de 1 250,01 € HT soit 1 500,01 € TTC (comprenant 3 jours de prestations).																									
2026-DPRS DT-190	04/05/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de conclure et signer une convention cadre de partenariat et de financement pour le projet de Bricobus Solidaire pour la période 2026-2027 avec l'association des Compagnons Bâtisseurs Auvergne. Hautes Terres Communauté participera au financement du Bricobus Solidaire à compter de 2026, à hauteur de 4 500 € par an. La convention prend effet à compter du 1 ^{er} juin 2026 pour une durée de 2 années, jusqu'au 31 décembre 2027. Elle pourra être reconduite par reconduction expresse.																									
2026-DPRS DT-191	11/06/26	<u>Aménagement du territoire</u> : Décision de conclure et de signer le devis de conseil et de médiation dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités « Les Canals » de Neussargues-Moissac avec la SAS ALEXANDRE BRUEL, sise Mazeirac – 15130 Saint-Simon, sur la base d'un forfait de 550 € HT, majoré d'un taux horaire de 110 € HT l'heure (à multiplier en fonction du temps passé).																									
2026-DPRS DT-192	11/06/26	<u>Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols</u> : Décision d'approuver et de signer la convention de prestation de services à intervenir avec Saint-Flour Communauté pour l'instruction des actes et autorisations liés à l'application du droit des sols au profit du service commun de Hautes Terres Communauté. La participation financière de Hautes Terres Communauté est engagée au titre des frais réels engagés par Saint-Flour Communauté pour l'exécution de ces prestations, sur la base d'un montant prévisionnel pour l'année 2026 fixé à 9 670 € TTC. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice concerné.																									
2026-DPRS DT-193	16/06/26	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer un avenant à la convention de gestion avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée gérés par Hautes Terres Communauté situés à l'intérieur du périmètre de la réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle afin de préciser les modalités de coopération entre les deux parties en ce qui concerne la fauche du site, prévues à l'article 3 de la convention. L'opération de fauche au niveau de l'étang du Jolan sera programmée une fois par an, en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore, à raison d'une demi-journée pour une équipe de 4 agents répartis équitablement entre les deux équipes. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.																									
2026-DPRS DT-194	16/06/26	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision de verser une aide financière au Crédit Agricole Centre France d'un montant de 6 073 € dans le cadre du dispositif prêt « Hautes Terres Rénov Habitat ».																									
2026-DPRS DT-195	16/06/26	<u>Subventions</u> : Décision d'approuver le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement de l'année 2026 des 4 Maisons France Services du territoire, comme suit : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES TTC</th><th colspan="2">RECETTES</th></tr> <tr> <th>Nature</th><th>Montant</th><th>Nature</th><th>Montant</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charges à caractère général</td><td>70 145 €</td><td>Produits de services</td><td>29 200 €</td></tr> <tr> <td rowspan="2">Autres charges courantes</td><td rowspan="2">6 000 €</td><td>FNADT</td><td>100 000 €</td></tr> <tr> <td>Fonds National France Services</td><td>90 000 €</td></tr> <tr> <td rowspan="2">Charges de personnel</td><td rowspan="2">231 485 €</td><td>Bonus Ruralité</td><td>40 000 €</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>48 430 €</td></tr> </tbody> </table>		DEPENSES TTC		RECETTES		Nature	Montant	Nature	Montant	Charges à caractère général	70 145 €	Produits de services	29 200 €	Autres charges courantes	6 000 €	FNADT	100 000 €	Fonds National France Services	90 000 €	Charges de personnel	231 485 €	Bonus Ruralité	40 000 €	Autofinancement	48 430 €
DEPENSES TTC		RECETTES																									
Nature	Montant	Nature	Montant																								
Charges à caractère général	70 145 €	Produits de services	29 200 €																								
Autres charges courantes	6 000 €	FNADT	100 000 €																								
		Fonds National France Services	90 000 €																								
Charges de personnel	231 485 €	Bonus Ruralité	40 000 €																								
		Autofinancement	48 430 €																								

TOTAL**307 630 €**

Le plan de financement est précisé pour le fonctionnement de chaque maison de services individuellement. Les subventions suivantes seront sollicitées auprès de l'Etat, pour chacune des Maisons France Services du territoire :

- 25 000 € au titre du FNADT ;
- 22 500 € au titre du Fonds National France Services ;
- 10 000 € au titre du Bonus Ruralité.

Droit de préemption urbain : Les décisions n°2026-DPRS-DT-109 à 122, 139 à 140, 144 à 145, 149, et 160 à 177 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.